



PROCES VERBAL

Bureau Communautaire du Mardi 06 Novembre 2018



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

Absents excusés :

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Jérôme Dholland, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 25 septembre 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

I - Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne – Préprogramme et enveloppe financière prévisionnelle – Approbation

Alain Michelot

Les délibérations 1 à 3 concernent la même opération et sont présentées conjointement.

Il s'agit de l'aménagement d'une desserte routière alternative afin d'améliorer et de désenclaver l'accès des zones économiques Altitude, Logistiport et Les Forges, situées entre le bourg de Trignac et le quartier de Bellevue, à Montoir-de-Bretagne. Ces zones économiques souffrent aujourd'hui d'un enclavement important engendrant des difficultés d'accès mais surtout, un fort trafic poids lourds sur la rue Jean-Baptiste Marcet, unique desserte de ces zones. En heure de pointe, les 35 poids lourds ont été atteints dans le quartier de Bellevue, soit un poids lourd toutes les 1 minute 40. Ce trafic engendre des nuisances significatives pour le centre-bourg de Trignac et le quartier de Bellevue à Montoir en termes de bruit, de pollution, de vibrations, de sentiment d'insécurité. Or ces zones d'activités présentent un fort potentiel de développement, en raison de leur proximité avec les secteurs aéroportuaires et industrialo-portuaires. Par ailleurs, les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne doivent pouvoir poursuivre leur développement urbain et démographique, qui sera, pour les années à venir, fortement concentré sur leurs espaces urbains déjà constitués. La pacification des flux constitue une condition indispensable à la réussite de ces démarches de renouvellement urbain.

Par délibération du 4 février 2014, le Bureau avait décidé d'engager les études nécessaires afin de vérifier la faisabilité technique et environnementale d'une desserte alternative de ces zones artisanales et industrielles. Les études préliminaires et réglementaires sont aujourd'hui finalisées. Elles ont permis d'appréhender les faisabilités techniques, réglementaires et financières d'une telle infrastructure. Elles ont également permis de conforter l'enjeu majeur de cet aménagement pour la CARENE et les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne. Cette future liaison routière se positionnera sur le secteur du Pré Neuf, au nord du faisceau ferroviaire qui supporte la voie SNCF Nantes – Le Croisic, entre l'échangeur de Montoir-de-Bretagne de Bretagne et les zones d'activités Altitude et Logistiport à Trignac. Elle représente un linéaire de 2,2 km entre le giratoire de l'échangeur de Montoir-de-Bretagne et la rue Jean-Baptiste Marcet à Trignac.

L'ensemble des éléments sont ainsi réunis pour procéder à l'approbation du préprogramme de la desserte et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération, soit 8 233 437 € HT, dont 5 603 437 € HT de travaux (valeur avril 2016). La complexité technique de ce projet d'infrastructure pourrait induire des choix de modalités constructives variables. Le projet nécessite ainsi une étape importante de mise au point technique afin de fiabiliser le faisceau, la géométrie de la voie et de son gabarit ainsi que la technique constructive. Cette étape n'interviendra qu'au stade des études de projet, courant 2019. Il est donc proposé au Bureau d'approuver un préprogramme et une enveloppe financière qui, à ce stade, reste prévisionnelle. Par ailleurs, le chiffrage des travaux est basé sur des références de 2016. Une actualisation des coûts sera donc nécessaire.

Parallèlement aux études préalables qui ont été menées, la concertation a été conduite conjointement par la CARENE et les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, et de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement. Le bilan de la concertation en a été tiré préalablement et il est proposé au Bureau de le valider.

Sur l'emprise de ce projet, la maîtrise foncière a été réalisée par la collectivité grâce à une démarche amiable sur la quasi-totalité des terrains nécessaires à la réalisation de l'infrastructure. À ce jour, 92 % du parcellaire est acquis ou en cours d'acquisition par voie amiable. Seules deux parcelles, représentant 5 040 m², dont 3 900 m² requis pour le projet, nécessitent aujourd'hui la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation en raison de successions non réglées. Aussi, afin de sécuriser cette maîtrise foncière en cours, la procédure de DUP apparaît nécessaire pour garantir la cohérence du projet d'ensemble et sa maîtrise foncière préalable.

Il est à noter que les parcelles pour lesquelles les promesses de vente ont été obtenues à l'amiable mais dont la signature des actes authentiques notariés n'a pas été formalisée au moment de l'approbation du présent dossier par la CARENE pour saisine de Mme la Préfète ont été intégrées à l'enquête parcellaire afin de sécuriser la procédure.

Par ailleurs, la réalisation de la desserte alternative sur le territoire des communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne est soumise au régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ainsi qu'à une demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées.

Afin de faciliter la prise de connaissance de ces différents dossiers par le public, en vue de simplifier les procédures d'instruction réglementaire, il est requis la réalisation d'un « dossier d'enquête publique unique ». Ce dernier doit comprendre l'ensemble des éléments requis pour chacun des dossiers :

- de déclaration d'utilité publique,
- d'enquête parcellaire,
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- de demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 412-2 du Code de l'environnement.

C'est ce dossier qu'il est proposé au Bureau d'approuver. Cette délibération permettra également de solliciter Mme la Préfète de Loire-Atlantique, ou son remplaçant, pour l'ouverture d'une enquête publique unique composée des dossiers susvisés, que la CARENE espère tenir à l'été 2019 afin d'obtenir les différents arrêtés avant la fin 2019. Les travaux seront engagés au printemps 2020 pour une livraison provisoire courant 2021, puis définitive, courant 2022.

Claude Aufort

Claude Aufort exprime sa satisfaction à voir ce dossier avancer. Il associe Michèle Lemaître, absente, à cette expression. L'un des derniers verrous est a priori en phase d'être traité, à propos d'une promesse de vente contre une promesse de bail à terme, avec un agriculteur qui créait un blocage. Cette décision a été sécurisée au Conseil municipal. L'agriculteur concerné doit encore signer, mais normalement, tout est prévu avec lui.

La desserte est très importante pour les deux villes, peut-être encore davantage pour Montoir que pour Trignac, parce qu'il existe une crispation permanente à Bellevue sur ce sujet. Les habitants de Trignac, eux, s'y sont un peu habitués, mais ils n'en apprécieront pas moins la desserte, qui apportera quelque chose de très positif pour la commune de Trignac, même si les personnes qui réclament sont plutôt du côté de Montoir-de-Bretagne. L'avancée de ce dossier est une bonne chose pour les deux communes.

Trignac a été un peu sacrifiée sur l'autel de la voiture par les 4 voies qui ont coupé la commune, et concomitamment, une voie est en train de se dessiner, en même temps que des travaux sont menés sur le boulevard de l'Atlantique et que le plan de déplacements vélo se développe. La commune est en train d'être ramifiée, également à travers l'ouverture de la gare Nord sur le boulevard de l'Atlantique. Pour Trignac, c'est très important. Il s'agit d'un beau projet.

J'ai été très impressionné par le travail mené par les équipes en matière de transition énergétique et par les précautions, les techniques et les propositions à déployer sur de telles zones, qui sont des zones humides. Il estime par ailleurs que ce projet prend un peu plus de place qu'il n'aurait dû, sur ces terrains, du fait de la réalisation de la conduite d'eau de Campbon, en 2015 ou 2016, qui a généré l'incompréhension de l'agriculteur. Les échéances et les successions de travaux sont parfois difficiles à comprendre pour les citoyens.

La zone Altitude connaît une belle activité. En outre, la desserte arrive à un moment intéressant pour elle parce que le travail avec la SELA et la Sonadev structure en même temps la zone. De plus en plus d'employeurs viennent aux rencontres pendant la campagne électorale. Il y aura de beaux projets à faire par la suite, lorsque la desserte sera ouverte.

Le Président

Il s'agit en effet d'un dossier très important.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne – Bilan de la concertation – Approbation

Alain Michelot

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 1.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne – Approbation du dossier unique d'enquête publique relatif aux dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et du Code de l'environnement (volet espèces protégées) – Sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique unique

Alain Michelot

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 1.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Requalification du boulevard de l'Atlantique – Objectifs et modalités de concertation – Approbation

Alain Michelot

L'ampleur du coût des travaux du projet de réaménagement paysager du boulevard de l'Atlantique ainsi que son importance pour les usagers, les riverains du projet ou encore les entreprises et commerces de la zone commerciale Grand Large et du centre-ville justifient l'organisation d'une concertation préalable à la définition de ce projet.

Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- informations par voie de presse ou de magazines notamment municipaux,
- informations sur le site internet de la CARENE,
- organisation a minima d'une réunion publique en direction des commerces et entreprises et des riverains,
- concertation des riverains du quartier d'Herbins.

À l'issue de cette démarche de concertation, la CARENE en tirera le bilan, conformément aux dispositions de l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Boulevard des Apprentis – Zone industrielle et portuaire (ZIP) – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Avenant à la convention – Approbation et autorisation de signer l’avenant n° 1 avec GRDF

Alain Michelot

Le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 13 juin 2017, la convention conclue avec la société GRDF pour l'exécution des travaux de modification du réseau de distribution de gaz du boulevard des Apprentis dans le cadre de son dévouement. Le bilan économique constaté à l'achèvement des travaux est légèrement supérieur aux conditions prévues à la convention. Il convient donc de procéder par voie d'avenant à l'ajustement de son montant pour le porter à la somme de 138 500 € HT, soit une plus-value de 5 171,97 € HT.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncière – Foncier agricole – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Approbation de l'acquisition du terrain cadastré section ET n° 535 après exercice du droit de préemption de la SAFER

Alain Michelot

Suite à une préemption réalisée par la SAFER à la demande de la CARENE, il est proposé d'acquérir une parcelle à proximité de la station d'épuration des Écossières. Le terrain sera loué au GAEC des 4 Vents qui exploite à proximité.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncière – Territoire de la commune de Trignac – Acquisition des parcelles cadastrées section BO n° 274 et 275 – Approbation

Alain Michelot

Il s'agit d'un dossier d'achat sur le boulevard de l'Atlantique, d'une maison située juste à côté de Midas. Il a été oublié deux minuscules parcelles lors d'un achat précédent.

Le Président

Il s'agit simplement d'une régularisation.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncière – Réserve foncière – Territoire de la commune de La Chapelle-des-Marais – Acquisition de la parcelle AE n° 364 – Approbation

Alain Michelot

Cette délibération porte sur l'acquisition d'un fond de jardin dans le périmètre du projet d'opération du Clos Miraud. Il s'agit de la poursuite de la maîtrise foncière du secteur.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compte rendu annuel d’activités (CRAC) 2017 pour la ZAC « Centre bourg » à Saint-André-des-Eaux – Zone concédée à la SPL Sonadev Territoires publics – Approbation

Alain Michelot

Ce projet de renouvellement urbain a fait l'objet d'une réflexion globale et partagée avec la commune et la Sonadev entre 2017 et 2018. Il ressort de cette réflexion une inflexion stratégique visant à laisser intervenir l'initiative privée sur des secteurs non maîtrisés foncièrement par l'aménageur. Néanmoins, malgré cette inflexion opérationnelle, il convient de noter que le bilan de l'opération doit être dégradé à hauteur de 1,420 M€ supplémentaires, portant la participation communautaire prévisionnelle à 3,820 M€ HT, soit environ 13 000 € par logement produit. Ce montant par logement reste tout à fait dans la moyenne des déficits du renouvellement en hyper centre et notamment, quand il est nécessaire d'intervenir sur des fonciers bâtis. La dégradation de ce bilan s'explique par le renchérissement du coût du foncier et par les difficultés de commercialisation constatées dans cette opération de renouvellement urbain à l'échelle du centre bourg.

Jérôme Dholland

Cela reste un sujet difficile, parce qu'il faut aller jusqu'à l'expropriation. Il convient d'observer une certaine prudence et de faire en sorte que la commune, la CARENE et la Sonadev en discutent pour faire accepter le projet aux habitants, continuer à avancer pas à pas, en apprenant en marchant, sur ce projet qui est long et difficile.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.
(Martin Arnout ne participe pas au vote.)*

Délibération n° 10 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compte rendu annuel d’activités (CRAC) 2017 pour la ZAC « Plessis » à Saint-Nazaire – Zone concédée à l’Office public de l’habitat Silène – Approbation

Alain Michelot

Cette opération d'aménagement urbain en cœur de Saint-Nazaire porte sur 390 logements environ et présente une densité brute relativement importante : près de 100 logements à l'hectare. Après une période d'instabilité due à la crise immobilière faisant craindre un important déséquilibre financier, qui avait été évalué à 1,7 M€, au niveau de risque le plus élevé, la commercialisation est repartie favorablement et permet de présenter un bilan ne nécessitant qu'une participation communautaire de 400 000 €, soit environ 1 000 € par logement.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.
(David Samzun ne prend pas part au vote.)*

Délibération n° 11 – Commission Habitat – Avenant réaménagement d’allongement de la dette n° 84800 – Garantie d’emprunt contracté par Harmonie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation

Jérôme Dholland

Les délibérations 11 à 15 proposées par la commission « habitat » concernent des réaménagements de dettes qui conduisent à modifier légèrement les garanties d'emprunt que des bailleurs avaient contractées auprès de la CARENE, en l'occurrence pour un projet d'Harmonie Habitat, un projet de CIF Coopérative et trois projets de Silène.

Il est proposé de voter conjointement ces cinq délibérations, qui n'appellent pas de commentaire.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Habitat – Avenant réaménagement d’allongement de la dette n° 80685 – Garantie d’emprunt contracté par CIF Coopérative auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 11.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Habitat – Avenant réaménagement d’allongement de la dette n° 83483 – Garantie d’emprunt contracté par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 11.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Habitat – Avenant réaménagement d’allongement de la dette n° 83484 – Garantie d’emprunt contracté par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 11.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Habitat – Avenant réaménagement d’allongement de la dette n° 83482 – Garantie d’emprunt contracté par Silène auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 11.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Habitat – Parc social public, construction de logements – Opération « Le Clos du verger » à Saint-André-des-Eaux – Garantie d’emprunt contracté par Espace Domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d’emprunt

Jérôme Dholland

Les trois délibérations suivantes sont présentées et votées conjointement. Elles concernent également des garanties d’emprunt, mais des garanties d’emprunt initiales, relatives à des opérations qui ont été financées soit en 2016, soit en

2017. Il y a une opération à Saint-André-des-Eaux, une à Saint-Nazaire et une à Besné, avec des garanties auprès du bailleur Espace Domicile.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Habitat – Parc social public, acquisition en VEFA – Opération « Lumières d'estuaire » à Saint-Nazaire – Garantie d'emprunt contracté par Espace Domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 16.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Habitat – Parc social public, construction de logements – Opération « Les Hameaux du parc » à Besné – Garantie d'emprunt contracté par Espace Domicile auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – Approbation garantie d'emprunt

Jérôme Dholland

Cette délibération a été présentée et votée conjointement avec la délibération n° 16.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Assainissement – Acquisition foncière pour passage de canalisation sur la commune de Saint-Malo-de-Guersac – Approbation

François Chéneau

Dans le cadre du traitement des eaux usées sur la commune de Saint-Malo-de-Guersac, la CARENE doit procéder à l'acquisition d'une parcelle cadastrée AD n° 74, située 8, route d'Errand, d'une surface de 45 m². Les propriétaires ont accepté la cession de la parcelle par promesse d'achat du 25 juin 2018, pour un montant forfaitaire de 371,25 €.

Les frais du bornage réalisé par un géomètre seront à la charge de la CARENE.

Le Bureau communautaire est invité à approuver cette acquisition foncière.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Finances – Commande publique – Cycle de l'eau – Attribution du marché 18S19 – Travaux de distribution et adduction d'eau potable sur le territoire de la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Pour ce marché, la consultation comprenait deux lots : l'un sur le territoire de la Ville de Saint-Nazaire et l'autre, sur les autres communes de la CARENE. Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 septembre 2018, mais étant donné les montants, il convient de délibérer pour attribuer à l'entreprise CISE TP le lot CARENE hors Saint-Nazaire pour un montant de 824 652 € et à DLE Ouest, le lot qui concerne la Ville de Saint-Nazaire, pour un montant de 810 351,50 €.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 21 – Commission Finances – Commande publique – Requalification du boulevard de l'Atlantique – Lancement de la procédure de mise en concurrence et autorisation de signer les marchés publics de travaux – Approbation

Martin Arnout

La délibération porte sur un montant de 11,4 M€. Dix lots sont prévus à ce stade pour le lancement de ce projet afin d'aller chercher des entreprises.

Le Président

Ces délibérations sont des délibérations techniques et ne recouvrent pas d'enjeux particuliers.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 22 – Commission Finances – Commande publique – Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle – Prestations supports – Groupement de commandes entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Les délibérations 22 à 25 portent sur des commandes publiques à travers des groupements de commandes et sont présentées et votées conjointement.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 23 – Commission Finances – Commande publique – Fourniture de produits d'entretien et de consommables et acquisition de machines de nettoyage – Groupement de commandes entre la CARENE, CAP Atlantique, Silène, les Villes de Trignac, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Besné, Saint-André-des-Eaux, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire, Pornichet, La Baule, Le Pouliguen et Camoël – Approbation et autorisation de signer une convention

Martin Arnout

Cette délibération porte sur un groupement de commandes assez important, en tout cas territorialement, puisqu'il concerne à la fois la CARENE, Cap Atlantique, Silène, les Villes de Trignac, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Besné, Saint-André-des-Eaux, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire, Pornichet, La Baule, Le Pouliguen et Camoël.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Finances – Commande publique – Acquisition de véhicules légers neufs ou d’occasion, particuliers et utilitaires et fourniture des pièces détachées captives associées – Groupement de commandes entre la CARENE et les Villes de Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Donges, Montoir-de-Bretagne et Pornichet – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n’appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 24 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Finances – Commande publique – Étude relative au potentiel hydrolien de la Loire et de son estuaire – Constitution d’un groupement de commandes – Convention à conclure entre Nantes Métropole et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération porte également sur un groupement de commandes.

Pascale Hameau

La délibération ne précise aucun délai, aucun calendrier, aucun agenda pour la réalisation de cette étude.

Vivien Duthoit

Il s’agit ici d’un groupement de commandes qui doit permettre ensuite de lancer le marché. Le lancement du marché devrait avoir lieu à la fin 2018 ou au début 2019. L’idée est de pouvoir estimer le potentiel de l’installation d’expérimentation d’une hydrolienne sur le territoire, moins pour la production d’énergie que pour tester la possibilité d’avoir un démonstrateur, donc pour appuyer le développement économique, l’innovation et de nouvelles solutions produites par les industriels locaux, avec notamment Néopolia. C’est le but de cette étude. Pour cela, il faut trouver des sites propices. Cela s’inscrit plutôt dans la logique du marché d’hydroliennes en estuaire, qui est un marché spécifique. On constate qu’il y a des difficultés pour l’hydrolien, notamment en Bretagne, avec des retraits de certains acteurs, même si ce n’est pas le cas de tous.

La délibération n° 25 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Finances – SPL Loire-Atlantique développement (LAD SELA) – Opération d’aménagement Altitude à Trignac – Convention d’avance remboursable – Approbation et autorisation de signature

Marie-Anne Halgand

Les délibérations 26, 27 et 28 portent sur des conventions d’avance remboursables. Il est proposé de les voter conjointement.

Cette convention d’avance remboursable porte sur le maximum autorisé. Le déblocage se fait sur justificatifs. Il est proposé d’approuver la convention d’avance de trésorerie remboursable d’un montant de 1,25 M€ dans le cadre de l’opération Altitude, à Trignac, et d’autoriser la signature de cette convention avec la SELA. Le taux de l’avance est indexé sur le taux de refinancement de la BCE, avec une marge de 1 %, dans la limite d’un taux de 2 %.

La délibération n° 26 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 27 – Commission Finances – SPL Loire-Atlantique développement LAD SELA – Opération d'aménagement Providence à Montoir-de-Bretagne – Convention d'avance remboursable – Approbation et autorisation de signature

Marie-Anne Halgand

Cette délibération porte également sur une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 3,1 M€, dans le cadre de l'opération « La Providence », à Montoir-de-Bretagne. Il est proposé d'autoriser la signature de cette convention avec la SELA.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 28 – Commission Finances – SPL Loire Atlantique Développement LAD SELA – Opération d'aménagement Cadréan à Montoir-de-Bretagne – Convention d'avance remboursable – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 4

Marie-Anne Halgand

Il s'agit également d'une convention d'avance de trésorerie remboursable, mais qui est déjà mise en place. Il est proposé d'approuver un avenant n° 4 à cette convention pour un montant de 1,6 M€, dans le cadre de l'opération Cadréan située à Montoir-de-Bretagne, et d'autoriser la signature de cet avenant avec la SPL SELA.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – Administration générale – Projet culturel de territoire – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire – Approbation

Sylvie Cauchie

Dans le cadre de sa compétence en matière d'élaboration, de coordination et de mise en œuvre d'un projet culturel de territoire, deux axes forts ont été retenus : la structuration du réseau des bibliothèques et le soutien à la présence artistique. Concrètement, pour l'année 2018, cela se traduit par douze actions programmées, dont certaines ont déjà été organisées. Le montant total estimé est d'un peu plus de 240 000 €.

Il est proposé, par cette délibération, de faire une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 11 905 €.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Le président

La séance est levée.